

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2009.

Présents : MM. BENOIT BERNARD BERMOND COLARD LOPEZ LORET PERROT
SALA

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN TAVERNIER

Excusés : Mme PONS Mr SANSEIGNE

Procurations : Mme PONS à Mr SALA Mr SANSEIGNE à Mme GIVERNET

Secrétaire : Mr PERROT

Convocations : 3/4/2009.

1. PETITE ENFANCE

Mr le Maire fait part d'une proposition concernant la création d'une micro-crèche à Montferrand le Château et de l'extension des horaires de la halte-garderie en vue d'un site multi-accueil à Grandfontaine dans le cadre de l'intercommunalité.

Mmes GIVERNET et JACQUEMAIN s'étonnent de cette proposition suite aux différentes réunions qui ont eu lieu. Mme TAVERNIER souligne qu'il était convenu que les deux projets ne seraient pas concomitants et qu'actuellement, la CAF ne peut pas se prononcer sur le taux de subvention. Mr BENOIT souligne que le problème est avant tout financier car le coût est élevé.

La commune de Grandfontaine envisage le développement du service Petite Enfance en intercommunalité avec la commune de Montferrand le Château. Les locaux utilisés conjointement par la restauration scolaire et la halte-garderie seront disponibles exclusivement pour la halte-garderie à compter du 1^{er} Septembre 2009.

En conséquence, les horaires pourront être étendus à la mesure des besoins des familles.

Le projet intercommunal prévoit l'ouverture d'une micro-crèche de 9 places à Montferrand le Château, une halte-garderie à Grandfontaine et à terme, en vue d'une évolution vers un site multi-accueil de 12 places à Grandfontaine.

L'ouverture sera conditionnée aux besoins exprimés par les familles et validée par les Conseils Municipaux des communes concernées.

L'Association Familles Rurales sera gestionnaire de l'établissement en intercommunalité avec Grandfontaine et Montferrand le Château.

Le paiement retenu pour les familles est la PSU, Prestation Sociale Unique.

Le Conseil Municipal accepte ce projet, par 14 voix pour, 1 abstention et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2. PASS FONCIER

Mr le Maire expose les modalités permettant de bénéficier des dispositions du Pass Foncier pour les acquisitions de logements. Ces dispositions permettent notamment aux primo accédants de pouvoir bénéficier, sur les 59 communes de la CAGB :

- d'une subvention de 3.000 € à 4.000 € dont 250 € à 500 € étant à la charge de la commune
- d'une TVA réduite à 5,5 %
- d'un prêt à taux zéro majoré
- d'un portage du foncier par le 1 % logement

selon les conditions de la CAGB précisées dans la délibération du 18/12/2008 et du Conseil Général du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. CONVENTION SPA

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été passée le 28 Mars 2009 avec la Société Protectrice des Animaux pour une durée d'un an afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention pour l'année 2009. Le coût s'élève à 0,15 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

4. AVENANTS AU MARCHE RESTRUCTURATION ECOLE/ CANTINE SCOLAIRE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion DE LA Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 9 Avril 2009 à 20 heures concernant trois avenants au marché de restructuration de l'école maternelle/cantine scolaire. La Commission d'Appel d'Offres a adopté les avenants suivants :

- Avenant n° 1 – Lot VRD/Espaces Verts

Cet avenant concerne les branchements sous chaussée, la réparation des dégradations de la chaussée, le socle du portail, l'application d'un bi-couche sur le trottoir, la neutralisation d'une ancienne fosse, la réalisation d'un caniveau, l'apport de terre végétale, la réalisation de canalisations diverses

Montant initial	41.945,45 € HT
Avenant	4.286,45 € HT
Nouveau montant	46.231,90 € HT

- Avenant n° 10.3 – Lot Electricité/Courants faibles

Cet avenant concerne la modification du système d'éclairage des circulations et l'installation d'une baie de brassage informatique.

Montant initial	31.360,66 €
Avenant	2.956,90 € HT
Nouveau montant	34.317,56 € HT

- Avenant n° 10.4 – Electricité/Courants faibles

Cet avenant concerne la détection automatique pour l'éclairage des sanitaires, la détection incendie et l'éclairage de la salle d'activité.

Montant initial	34.317,56 € HT
Avenant	1.693,05 € HT
Nouveau montant	36.010,61 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces trois avenants et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mr le Maire fait part au Conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner formulée par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour

un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré SECTION AH N° 128, d'une superficie de 5 ares 75 et appartenant à Mlle PONCET Alvina.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

6. ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Mr le Maire de Grandfontaine informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ASSURANCE a fait parvenir deux chèques concernant :

- l'affaire Commune de Grandfontaine/DALHA n° 0600228-1 – Frais d'avocat d'un montant de 844,23 €
- l'affaire Commune de Grandfontaine/DALHA n° 0600228-1 - Frais d'avocat d'un montant de 844,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ces deux chèques.

7. AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 7 Avril 2009 afin de réaliser une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement du centre bourg.

Cette étude comprend :

- la définition du coût d'objectif selon 2 scenarii élaborés par l'AUDAB (aménagements paysagers, revêtements, mobilier urbain, adaptation des réseaux existants)
- le pré-chiffrage opérationnel
- la notice technique
- la participation à 2 réunions avec le groupe de travail communal

Les offres devront parvenir en Mairie avant le 25 Avril 2009.

8. TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE LA MONTEE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de lancer une consultation pour des travaux de voirie Chemin de la Montée.

L'étude devra comprendre :

- l'étude et l'évaluation des coûts
- la consultation des entreprises
- l'établissement des dossiers de demandes de financement et de subvention
- la consultation des entreprises et établissements des marchés
- le suivi de chantier, l'établissement du calendrier, la participation aux réunions de chantier
- la réception des travaux

Mme JACQUEMAIN souhaite qu la commune puisse établir un cahier des charges.

Une réunion de travail aura lieu le 15/4 à 20 H en mairie.

9. ABRI BUS

Mr BERNARD demande la possibilité d'installer des abri-bus supplémentaires. Les emplacements devront être définis par la commission et une demande sera faite auprès de Ginko.

10. DOMAINE PERI-SCOLAIRE

Mme JACQUEMAIN demande si des actions seront prévues à la rentrée en matière d'activités péri-scolaires. Il serait souhaitable qu'une réflexion soit menée en ce sens.

11. PLU

Mme JACQUEMAIN demande si le Cabinet EPURE avance dans l'élaboration du PLU.
Mr SALA précise que Mme BRINDEJONC doit faire part de sa dernière mise au point prochainement.

12. CIRQUE

Mr ROZEL a fait une demande pour installer un cirque les 14 & 15 Avril . Le Conseil donne son accord.

Séance levée à 21 H 30.

Le secrétaire,
Jean-Claude PERROT

Le Maire,
François LOPEZ